

Assemblée générale du 27/06/2024

AGO.24-03 Rapport annuel sur les prises de participation de l'Intercommunale – année 2023.

Introduction :

La première Assemblée générale de l'exercice entend le rapport spécifique sur les prises de participation.

Selon l'Art. L1512-5 du CDLD, les intercommunales peuvent prendre des participations au capital de toute société lorsqu'elles sont de nature à concourir à la réalisation de leur objet social. Toute prise de participation au capital d'une société est décidée par le conseil d'administration.

Contenu du rapport :

Dans le cadre des opérations de restructuration de l'Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique (CHUPMB) survenues lors d'une Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 29 juin 2023, le CHUPMB a fait apport de sa branche d'activité « Secteur A – CHU Ambroise Paré » à la Société Coopérative NEW HELORA, laquelle a été transformée, ultérieurement, en ASBL CHU HELORA.

Le Secteur A du CHUPMB détenait des participations dans les sociétés « EthiasCo » et « ProtonW.be ». Ces participations ont logiquement fait partie de l'apport de branche d'activité et ne sont, dès lors, plus détenues par l'Intercommunale.

Au 31/12/2023, l'Intercommunale CHUPMB devenue Intercommunale Gabrielle Passelecq (IGP) détenait les participations suivantes :

« Intercommunale iMio »

L'IGP détient une action « B » de **3,71 €** au capital de l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle « iMio », en vue de pouvoir bénéficier du développement d'applications informatiques génériques et paramétrables, créées en mutualisation sous licence libre.

« Intercommunale Logipôle »

L'IGP détient une action de **500 €** au capital de l'intercommunale « Logipôle ». Cette dernière a été constituée ce 12 avril 2023. Sa vision s'inscrit dans le choix stratégique des CHU HELORA et de l'intercommunale Gabrielle Passelecq de créer un pôle logistique commun pour leurs diverses structures dans les métiers de l'entretien du linge, de la production des repas et de l'économat.

Proposition de décision :

Il est proposé à l'Assemblée générale, d'approuver, le rapport sur les prises de participation.

Stéphane OLIVIER
Directeur général